

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 19 février 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Bernard Piguet Mme Julia Collis M. Jacques Petitpierre	président vice-présidente secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bruno Holzer, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M. Florio Togni	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2009
 2. Communications du Maire
 3. Election des 14 jurés des tribunaux pour 2010
 4. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15 en excusant les absents annoncés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2009

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1^{ère} correction, en page 4, point 4, lettre b), 2^{ème} paragraphe :
→ «...Le projet **de transformation et de rénovation de la maison** Berthet est toujours... ».
- correction suivante, signalée par **Alain Corthay** en page 3, point 2, lettre g) :
→ «...aux conseillers et aux membres de l'Exécutif, **ainsi qu'à tous les conjoints présents**, pour leur engagement en faveur du repas des aînés... ».

2. Communications du Maire

a) **VBC - Volley ball club**

Une fois n'est pas coutume, **le Maire** lit in extenso la lettre de vœux reçue de cette société, qui remercie pour les marques de soutien financier de la Commune, le bon accueil qui leur est fait pour utiliser les locaux pour leurs réunions et la motivation supplémentaire que représente pour ses membres le terrain de beach volley en particulier dans le nouveau Centre sportif de Rouelbeau, ainsi que la possibilité d'utiliser la salle de gymnastique de l'école.

b) **Auberge du Cheval Blanc**

Un acheteur potentiel est intéressé à conserver le restaurant. Les tractations sont en cours.

c) **Hameaux**

En réponse à la question posée lors du précédent Conseil municipal, le déclassement des hameaux n'aura pas d'incidence sur la valeur fiscale des bâtiments concernés.

d) **Groupement intercommunal pour la Petite Enfance**

Les projets de statuts et de délibération ont subi des petites modifications mineures.

Le Maire rappelle les grandes lignes de ce projet. Il a assisté à la dernière séance du Conseil municipal de Jussy. A la fin des discussions, un vote d'intention a eu lieu sur cet objet, qui a dégagé une majorité favorable à la poursuite du projet par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Les autres communes sont toujours en lice pour se lancer.

Il faut savoir que le FEC (Fonds d'équipement communal) devrait apporter une contribution à hauteur de Fr. 10'000.- de subvention par place d'accueil.

S'ensuit un passage en revue des petites modifications apportées aux projets de statuts et de délibération par rapport à la version distribuée lors de la dernière séance du Conseil. Puis, **le Maire** répond aux questions financières (capital de dotation, mobilier, loyers, investissements, etc) et celles sur la répartition intercommunale des places d'accueil par commune.

Alain Corthay précise que le nombre des places réservées (38) correspondent à un 100%, ce qui en réalité permettrait à environ 60 enfants d'être gardés si l'on tient compte du taux habituel d'occupation. Questions-réponses suivent.

Le Conseil procède ensuite à un vote d'intention, lors duquel il accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité, le projet de délibération - et les statuts.

Le Maire rajoute, concernant le Centre du village, que les taux actuels très favorables ont permis de voir les coûts des honoraires des ingénieurs réduits d'environ 20% à la rentrée des soumissions.

e) **Chantiers en cours**

Etienne Murisier remercie pleinement François Mégevand et Léon Piller qui l'aident grandement en suivant les chantiers et en se rendant régulièrement sur place aux rendez-vous y relatifs.

Tout va bien concernant le chemin des Champs-de-la-Grange qui avance rapidement. Pour celui des Lance-Pierres, il s'agit d'un chemin privé avec des servitudes en faveur de la Commune; cela reste à vérifier encore en détail. Les travaux à Vy-la-Tour vont suivre.

Dès les fins de chantiers, des panneaux d'interdiction de circuler seront commandés et la requête officielle correspondante sera faite en parallèle à la Direction générale de la mobilité.

f) **Comptes 2008**

Nous avons reçu les comptes de fonctionnement au 31 décembre 2008. Les recettes fiscales sont supérieures à ce qui avait été annoncé, au total de 1.5 millions de francs. Dès 2010, une baisse devrait avoir lieu, avant une reprise estimée à nouveau d'ici 2-3 ans

g) **Salle communale**

Le Maire refait un peu l'historique de ce qui s'est produit depuis 1998 : renforcement de la toiture suite ondulations constatées, inondation lors de la tempête Lothar, toit abîmé / façade penchée en 2001 ► pose de tirants. Ces solutions n'étaient que provisoires.

Thomas Buchi, mandaté pour l'expertise, est LE spécialiste genevois voire suisse du bois. **Le Maire** procède à la lecture intégrale des parties importantes du rapport d'expertise. En résumé, le contrôle a révélé une grave délamination (décollement des planches) sur toute la hauteur des sections en bois lamellé collé et sur tout le tiers central des 2 fermes. Il s'est avéré que la colle d'origine animale utilisée à l'époque - années 60, du genre caséine, ne résistait pas à l'humidité. En conclusion du rapport, la sécurité structurale de la charpente ne pouvant plus être garantie, l'interdiction d'exploitation de la grande salle a été ordonnée.

Il rajoute que contrairement à la rumeur qui circule dans la commune, qui dit que les repères installés à l'époque n'ont pas bougé, il y a d'autres problèmes qui sont apparus (photos à l'appui) selon l'expert. Il faut donc tenir compte de tous les éléments et ne pas se permettre de prendre des risques inutiles envers les utilisateurs des locaux.

La solution de réhabilitation recommandée envisage le remplacement des fermes porteuses (poutres) par des neuves. Elle se révèle être la plus économique parmi d'autres variantes possibles et permet d'obtenir une garantie accrue dans le temps, ainsi qu'une valeur ajoutée au bâtiment. De plus, cette intervention permettrait d'améliorer l'isolation thermique et acoustique de la toiture, pour la mettre en conformité avec les normes actuelles. Cela permettrait également d'amoindrir les frais d'exploitation (chauffage) et d'augmenter le confort d'exploitation. De plus, ce qui n'est pas négligeable, ces travaux ne contrarient pas l'étude de faisabilité puisqu'ils prévoient d'ores et déjà la possibilité d'une transformation et/ou agrandissement ultérieur de la salle communale.

Le Maire continue avec l'estimation du coût des diverses solutions envisagées. Il détaille la solution n° 3 recommandée, qui est la plus intéressante et la moins chère. Le coût global de cette réhabilitation est estimé à Fr. 1'100'000.- (y compris une réserve de Fr. 100'000.-). Contact a été pris avec l'assurance pour savoir s'ils entrent en matière.

Le délai de réalisation en cas de démarrage immédiat, en votant un crédit par le biais d'une délibération munie de la clause urgence, serait de : 4 semaines pour préparer les plans, 3 pour la soumission, 2 pour le rapport d'adjudication, ce qui nous amène dans le meilleur des cas à mi-mai pour l'ouverture du chantier, soit une réouverture après travaux à la rentrée, début septembre. Toutefois, en renforçant les portes de la grande salle avec des panneaux de sécurisation, la buvette et la cuisine devraient pouvoir être utilisées sans risque avec la tente.

Le Maire a besoin du vote d'intention du Conseil pour pouvoir lancer la procédure. Quelques questions-réponses et un débat s'ensuit sur les points mis en avant dans le rapport d'expert et sur les différents avis discutés ça et là sur la place publique.

A titre de note humoristique, **André Favre** demande combien de temps vont durer ces nouvelles poutres et sans attendre de réponse ferme, il argumente qu'au début des années 60 a été inventé le lamellé-collé en prétendant que c'était formidable et garanti à vie, et maintenant, il se demande si l'on ne nous fait pas le même coup avec les toits plats (**ndr** : toits plats végétalisés du projet d'aménagement au Centre du village)...

Le vote d'intention du Conseil confirme le besoin d'un démarrage immédiat de ces travaux par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

h) Inauguration du Centre sportif de Rouelbeau

Jean-François Jordan signale qu'une séance a eu lieu avec les sociétés meinites pour l'organisation de cet événement. Les quelques idées de la commission ont été présentées, suivies d'une discussion sur les grandes orientations de cette manifestation. La prochaine séance sera plus concrète.

En gros, une tente sera installée pour la fête si possible dans le triangle entre le terrain de foot et de basket. Le concept "jeux meinites / humoristiques" a été bien accueilli.

i) Centre du village

Le Maire rapporte que l'Exécutif a rencontré les architectes ce matin, qui s'activent pour "booster" les départements cantonaux. Le plan financier est toujours en discussion, espérons qu'il soit bouclé dans 15 jours pour clore la demande d'autorisation.

La ludothèque a été en partie déplacée à titre de dépannage à la Rampe ajoute **Alain Corthay**, en collaboration avec les animatrices. C'est un bon test pour la suite; la ludothèque devrait d'ailleurs être un des pivots au sein du bâtiment collectif de l'espace intergénérationnel, permettant naturellement aux jeunes et moins jeunes de se rencontrer.

Les aînés vont être reçus mercredi prochain pour discuter et écouter leurs demandes sur le Centre du village.

3. Election des 14 jurés des tribunaux pour 2010

Le Président liste les personnes qui ont été désignées selon les critères du service des votations, soit celles ayant plus de 25 ans et moins de 60 et dont les noms commencent par N à Z.

Le Conseil ne faisant part d'aucune opposition, la liste ci-après est acceptée à l'unanimité. Cette décision sera communiquée au service concerné.

Liste des jurés des tribunaux pour 2010 :

<i>Mesdames</i>	
nom	prénom
ODDIN	Antonia Lucinda
PERSOZ	Aude
ROULIN	Michelle Marie Joseph
SAILLET-VEUILLET	Brigitte
SALLIN	Sylvia Marie
VIELLIARD	Nathalie
WINZELER	Sandra Laure

<i>Messieurs</i>	
nom	prénom
PIERREHUMBERT	Bernard Eric
PILLER	Rémy
RITTER	Boris Bodo
SCHLATTER	Paul François
SCOTOLATTI	Richard
SINCLAIRE	André
TAILLARD	Nicolas

4. Divers

a) Course pédestre Bernex

Le **Président** a reçu la circulaire adressée aux conseillers municipaux et propose aux personnes intéressées de s'y inscrire, le délai étant fixé au 18 avril.

b) Maison Berthet

L'autorisation pour la maison Berthet ne devait-elle pas être déposée en mars, s'enquiert **Pierre Pricat**. Le **Maire** répond qu'ensuite du léger changement annoncé lors d'un récent Conseil, il n'a pas d'autres éléments pour l'instant.

c) Bois de Rouelbeau

Le bois de Rouelbeau a été sérieusement déboisé a remarqué **Corinne Ménétreay**. **Etienne Murisier** précise qu'il a effectivement été largement débroussaillé par le Département Nature et Paysage pour une mise en valeur des ruines du château de Rouelbeau. Lors de la séance sur la Seymaz, il a par ailleurs appris qu'une information serait faite cet automne sur le sujet. Il a réagi en signalant l'inutilité d'une information si tardive à la population.

d) Trous sur chemins

Il y a d'énormes trous sur certains chemins avertit **Corinne Ménétreay**, qui nécessiteraient une intervention plus radicale pour les boucher, sans quoi ils se reforment régulièrement. **Bruno Holzer** rajoute qu'il vaudrait peut-être mieux verbaliser pour supprimer le passage des véhicules non autorisés. La Police et les ASM sont informés pour intervenir répond l'**Exécutif**.

e) **Fontaine**

Des déchets jonchent les alentours de la fontaine de la Place-au-Comte; il faudrait installer une poubelle sur les lieux selon **le Président. Etienne Murisier** va vérifier et en parle à la voirie prochainement.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 12 mars 2009 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Jacques Petitpierre

.....
Bernard Piguet